

655 - Contrats Départementaux

**Contrats départementaux - Projet de convention
partenariale entre le Département, la Communauté de
Communes de Sélestat et la Ville de SELESTAT**

CD/2019/119

Service chef de file :

A3 - Délégation à l'action territoriale

A340 - Délégation territoriale sud

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud le 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/077).

Le Conseil départemental du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de Sélestat au travers d'une «convention cadre » de partenariat.

Cette convention partenariale a pour objet de mobiliser les partenaires autour de projets opérationnels, s'inscrivant dans des enjeux communs et des priorités partagées. Elle portera sur 12 projets, portés soit par la Communauté de Communes de Sélestat, soit par la Ville de Sélestat, et par le Département pour 2 d'entre eux.

Pour chacun de ces projets, les cosignataires s'engagent sur leur cofinancement, accompagné d'engagements réciproques des partenaires pour leur réalisation.

Le présent rapport propose à l'Assemblée départementale d'approuver le projet de convention partenariale entre le Département, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat, et d'attribuer des subventions pour 12 projets représentant plus de 48 M€ HT d'investissement, pour un montant total d'aide du Département de 8 680 490 €.

Le Département accompagne le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des

associations, et des entreprises.

L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud respectivement le 19 et le 22 février 2018.

1. Un projet de territoire partagé et construit autour d'enjeux communs

Avec près de 37 000 habitants, la CCS est composée d'un réseau d'une ville moyenne et de communes plus rurales, rassemblant au total 12 communes. Sa situation est privilégiée, entre l'Eurométropole strasbourgeoise et l'agglomération de Colmar, au cœur de l'Alsace, avec un positionnement central entre Strasbourg et Mulhouse et entre Freiburg et St-Dié.

Pour le territoire, quatre grandes orientations stratégiques sous-tendent le contrat de partenariat afin de renforcer et de développer l'attractivité du territoire de Sélestat à l'échelle de l'Alsace Centrale. **Ces orientations visent à renforcer la polarité de l'offre en mobilité du territoire, accueillir de nouveaux habitants en renforçant l'attractivité résidentielle, renforcer la polarité de l'offre culturelle du territoire et inscrire Sélestat dans l'excellence touristique d'Alsace Centrale.**

L'alliance se constitue aussi avec la Ville de Sélestat, qui avec ses 19 124 habitants (population légale au 1er janvier 2019), ses 1 765 établissements pour plus de 10 000 emplois, assure les fonctions de pôle économique majeur de l'Alsace Centrale. La Ville est également un pôle santé, un pôle culturel, sportif et de loisirs.

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat entendent conjuguer leurs objectifs et leurs moyens financiers pour favoriser le développement, la compétitivité et la qualité de services du territoire de Sélestat, pôle de croissance régional. Ce partenariat prend les formes suivantes :

- la convergence de vues et d'intérêts ;
- la complémentarité des actions dans les domaines de compétences respectifs ;
- la co-construction de projets ;
- la capacité d'influence sur les politiques publiques régionales et nationales (université, santé, transport ferroviaire, ..) ;
- les concours financiers ;
- les contributions en ingénierie.

La présente convention s'inscrit dans la stratégie conjointe des collectivités signataires pour répondre aux grands enjeux de ce territoire, énoncés ci-après :

L'enjeu du développement « territorial » économique et de l'emploi

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes et la Ville de Sélestat promeuvent et soutiennent les initiatives qui concourent au dynamisme économique du territoire de Sélestat, à travers les principales actions suivantes :

- Le partenariat à l'organisation du Forum Emploi/Formation/ Création d'entreprise ;
- Le soutien aux manifestations à vocation économique à destination des Artisans et l'ouverture de l'antenne de l'association L'Outil en Main à Sélestat ;
- L'accompagnement des entreprises dans leur développement notamment par l'animation du réseau interentreprises
- L'accompagnement de la Communauté de Communes de Sélestat dans l'élaboration d'un Schéma de Développement des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

L'enjeu des mobilités

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes et la Ville de Sélestat partagent la même vision des priorités en matière de mobilités pour l'Alsace Centrale avec notamment :

- la modernisation du Pôle d'Echange Multimodal de Sélestat ;
- l'aménagement d'itinéraires cyclables pour compléter le réseau territorial ;
- la réalisation du contournement de Chatenois pour lequel le Département du Bas-Rhin apporte une contribution financière à hauteur de 11,75 M€ inscrit dans le CPER ;
- la réflexion sur l'élargissement du périmètre du TIS, en lien avec le PETR ;
- l'étude d'accessibilité du massif du Haut-Koenigsbourg portée par le Département en lien avec les partenaires locaux.

L'enjeu de la logique territoriale de l'aménagement durable

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes et la Ville de Sélestat concourent aux études et schémas de planification mis en œuvre en Alsace Centrale, en particulier dans le cadre des compétences dévolues au PETR :

- la conduite de la révision du schéma de cohérence territoriale ;
- la mise en chantier du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- le déploiement du très haut débit ;
- la résorption des friches, avec une étude pour la réhabilitation des friches Albany et de la Filature ;
- le Projet alimentaire territorial ;
- la préservation de l'environnement et des espaces naturels sensibles.

L'enjeu du développement touristique

Le Département, la Communauté de Communes et la Ville de Sélestat s'entendent pour travailler sur les priorités communes suivantes :

- la rénovation des Eglises St-Georges et Ste-Foy et le retable de la Nativité
- la création d'aires d'accueil pour les camping-cars à Sélestat ;
- la réalisation d'un diagnostic de potentiel touristique à destination des investisseurs ;
- le projet de Château du Haut-Koenigsbourg avec la rénovation du Bastion en

Etoile afin d'y créer un véritable espace de restauration, la rénovation complète du kiosque et le lancement d'une DSP pour l'exploitation commerciale de ces espaces. Ces travaux s'accompagneront d'une réflexion autour du stationnement en partie sommitale du massif du Haut-Koenigsbourg et plus largement de l'accessibilité du massif depuis la plaine.

L'enjeu du développement artistique et culturel

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes et la Ville de Sélestat partagent la même vision des priorités en matière culturelle notamment :

- favoriser une meilleure coordination des acteurs culturels du territoire ;
- créer une programmation territoriale concertée et adaptée à la typologie des publics ;
- coordonner les porteurs de projet favorisant la convergence d'actions en faveur des publics et le développement d'une offre cohérente et accessible à tous les habitants de la Communauté de Communes de Sélestat.

L'enjeu de la transition énergétique

Pour soutenir l'émergence de solutions concrètes et ayant un impact dans le quotidien des habitants, le Département, la Communauté de Communes et la Ville de Sélestat décident d'œuvrer collectivement pour :

- Contribuer à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PETR).
- Engager la Communauté de Communes de Sélestat dans la démarche volontaire de labélisation Cit'Ergie ;
- Engager une réflexion autour d'un réseau de chaleur urbain

L'enjeu de l'épanouissement des jeunes (par les pratiques sportives libres, associatives et surtout scolaires) et de la vitalité des services à la population

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat se fixent pour priorité d'amplifier les investissements et les initiatives dans les domaines de

- l'accueil scolaire et périscolaire ;
- du sport et des loisirs ;
- du patrimoine et des services aux personnes
- de l'éducation

Le Département réalise des investissements pour plus de 11 M€ dans la restructuration et la maintenance des collèges de Sélestat et Châtenois.

L'enjeu du bilinguisme

Le Département du Bas-Rhin et la Ville de Sélestat soutiennent les initiatives tendant à encourager la pratique du bilinguisme et, plus généralement, la promotion de la culture régionale. La Commune de Sélestat se donne pour objectifs :

- L'accentuation des relations et des coopérations transfrontalières par le biais de jumelages forts avec Waldkirch (D), Dornbirn (A) et Grenchen (CH) ;
- La promotion de l'enseignement bilingue, et de la culture bilingue (français-allemand, français-alsacien, multilinguisme) ;
- Le développement des sites bilingues en second degré dans 2 collèges (Mentel-Sélestat et les Châteaux-Châtenois) ;
- Le soutien aux manifestations des Slettstadter Sterickle, association de promotion du bilinguisme (Fête de la Saint-Martin, ...) ... ;

- Le renforcement du Relais Culturel des Tanzmatten par l'obtention du Label Multilinguisme et culture régionale pour les saisons 2018-2019 & 2019-2020 grâce à un soutien assuré au dialecte et à la culture alsaciens.
- Le soutien aux actions éducatives dans tous les collèges autour du bilinguisme.

L'enjeu de la santé

Le Département du Bas-Rhin, la Ville et le CCAS de Sélestat œuvrent conjointement, à une meilleure prise en compte des besoins en matière de santé de la population et des intérêts locaux à travers notamment la création d'une Maison des aînés et des Aidants.

L'enjeu de la revitalisation du centre-bourg

Le Département soutient la démarche de la Ville de Sélestat consistant à réfléchir à une stratégie d'ensemble qui vise à surmonter les handicaps et améliorer la qualité de vie à Sélestat dans tous les domaines de l'action publique.

L'ensemble des domaines qui concourent à la revitalisation de la ville sont concernés :

- l'habitat au travers l'actuelle OPAH-RU ;
- l'urbanisme avec les friches industrielles (3 sites potentiels);
- l'économie du commerce en favorisant le renouvellement intra-muros sans créer de concurrence en périphérie et en facilitant les conditions d'exploitation et d'installation dans les locaux du centre en inscrivant Sélestat dans le dispositif d'« Opération de revitalisation du territoire » (ORT) ;
- les déplacements avec les liaisons entre quartiers, le stationnement facilité mais aussi le développement des modes doux et de l'intermodalité ;

L'enjeu habitat

Le Département, la Ville de Sélestat et la Communauté de communes souhaitent notamment :

- déployer le dispositif départemental de sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti alsacien ;
- poursuivre l'accompagnement des copropriétés fragiles ;
- soutenir les projets de développement de l'offre de logements accompagnés ou inclusif (résidences seniors...) mettant le projet de vie au cœur du projet immobilier ;
- poursuivre l'accompagnement des publics vulnérables par la mobilisation des différents dispositifs, notamment la colocation coachée et le pass accompagnement pour le public jeunes ;
- renforcer les actions de revitalisation : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-ru) et d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI).

2. 12 projets au service de l'ambition du développement du territoire de la Communauté de Communes de Sélestat

Après avoir présenté dans son préambule et article 1 les orientations stratégiques définies par le Département et ses partenaires, le projet de convention partenariale a pour objet de définir les engagements financiers des cosignataires, et leurs engagements réciproques pour 12 projets déclinés comme suit.

Le détail des engagements réciproques de chacun des partenaires est précisé dans la proposition de convention partenariale (article 3) jointe en annexe au présent rapport.

Développer l'offre touristique :

- Rénovation des Eglises St-Georges et Ste-Foy et du retable de la Nativité
- Création d'une aire d'accueil pour les camping-cars de 15 places à Sélestat
- Réalisation d'un diagnostic de potentiel touristique à destination des investisseurs
- Réalisation d'un diagnostic culturel territorial

Engagements réciproques proposés :

Les partenaires s'engagent à développer plusieurs axes de coopération, visant à :

- assurer d'un accès à l'information touristique pour les usagers des aires de camping-cars
- développer des services adaptés aux cyclotouristes à proximité des principaux sites d'intérêt touristique du territoire
- développer un partenariat avec les entreprises locales pour tester de nouveaux services aux cyclotouristes
- s'inscrire dans le partenariat « Alsace à vélo » avec Alsace Destination Tourisme.
- mettre en place une signalétique vélo depuis le camping et depuis les itinéraires cyclables entrant dans la ville vers les églises Saint Georges et Sainte Foy
- renforcer les visites guidées dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire
- renforcer les liens entre la Bibliothèque Humaniste et les deux églises en développant des actions complémentaires

Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi :

- Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Sélestat
- Aménagement de trois pistes cyclables
- Etude pour la réhabilitation des friches Albany et de la Filature

Engagements réciproques proposés :

Les partenaires s'engagent à collaborer pour :

- créer de nouvelles infrastructures 100% inclusives en prenant en compte la mobilité pour tous (Personnes à Mobilité Réduite, cyclistes, piétons,...) ;
- développer les aires d'écomobilité ou Pôles Nouveaux Usages (covoiturage, intermodalité voiture-vélo-transport public) ;
- expérimenter des nouveaux modes mobilité douce en ville (trottinettes électriques...)
- participer activement à la réflexion menée par le Département sur l'accessibilité du massif du Haut-Koenigsbourg.

Par ailleurs, la Ville de Sélestat s'engage à faciliter la reconstruction par le Département de l'Unité Technique de Sélestat, notamment d'un point de vue de l'urbanisme.

La réussite éducative et l'épanouissement des jeunes

- Réhabilitation du complexe sportif Charlemagne

- Rénovation du foyer du SC Sélestat

Engagements réciproques proposés :

L'objectif des partenaires est de disposer d'équipements sportifs suffisamment calibrés pour répondre aux besoins de la pratique sportive des collégiens.

La Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat s'engagent à garantir un accès gratuit à tous les équipements sportifs utilisés par les collégiens de Sélestat et de Châtenois sur une nouvelle période de 8 années à partir de la rentrée scolaire 2020, puis à appliquer un tarif préférentiel sur une période de sept ans et la Ville de Sélestat à accorder la gratuité à la piscine des Remparts pour les collégiens de Sélestat et de Châtenois sur une période de 8 années à partir de la rentrée scolaire 2020, puis à appliquer les tarifs en vigueur proposés par le Conseil Départemental (modèle de convention joint en annexe au présent rapport).

Développer l'offre de service au public

- Construction d'un périscolaire à Baldenheim ;
- Construction d'un périscolaire à Muttersholtz ;
- Rénovation de la crèche La Farandole à Sélestat ;
- Aménagement d'un local jeunesse.

Engagements réciproques proposés :

Les partenaires s'engagent à approfondir 5 axes de travail autour des projets de périscolaires, consistant à :

- Renouveler son projet éducatif en tenant compte notamment de l'intégration du volet bilinguisme
- Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des Assistants Maternels, afin de valoriser le métier et assurer le renouvellement des AMAT sur le territoire
- Elaborer un programme partenarial d'actions et d'animation de soutien à la parentalité
- Travailler sur un système de tarification sociale
- Appliquer le tarif le plus avantageux pour les familles d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
- Promouvoir l'inclusion des enfants en situation de handicap

3. Coût des projets et plans de financement

Les plans de financement des différents projets sont détaillés à l'article 4 de la convention partenariale.

Il est proposé que le Département s'engage à subventionner les 12 projets suivants à hauteur des montants détaillés ci-dessous. Les autres projets pourront faire l'objet de décisions de financement ultérieures.

5 projets d'un montant total de 41 397 333 € sont portés par la Ville de Sélestat et 7 projets représentant 6 862 200 € d'investissement sont portés par la Communauté de Communes de Sélestat.

a) Projets de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Sélestat

Aménagement du Pôle d'Echanges multimodal de la gare et de la place du Général De Gaulle / réalisation d'un parking silo

Dépenses HT		Recettes	
Aménagement du pôle gare	3 840 733 €	Région (PEM – 39%)	1 500 000 €
		Région (parking silo – 50%)	2 000 000 €
Aménagement de la place du Général De Gaulle	1 142 667 €	Communauté de communes de Sélestat (10%)	900 000 €
Parking silo	4 000 000 €	Ville de Sélestat	3 235 890 €
		Département du Bas-Rhin	1 347 510 €
TOTAL	8 983 400 €	TOTAL	8 983 400 €

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 15 %, soit 1.347.510 €.

Rénovation des églises St-Georges et Ste-Foy et du retable de la Nativité

Dépenses HT		Recettes (engagements notifiés)	
Eglise St-Georges	6 620 000€	Département du Bas-Rhin	1 483 500 €
Eglise Ste-Foy	3 170 000€	Région (20%)	1 958 000€
Retable de la Nativité	100 000 €	Etat (40%)	3 916 000€
		Ville	2 532 500 €
TOTAL	9 890 000€	TOTAL	9 890 000 €

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 15 %, soit 1.483.500 €.

Complexe sportif Charlemagne

Dépenses HT		Recettes (engagements notifiés)	
Construction nouvelle salle + escalade + combat	12 500 000€	Région (30%)	6 600 000€
Reconstruction gymnase INSPE	2 700 000€	Département du Bas-Rhin	4 350 000 €
Rénovation des deux gymnases Koeberlé	1 600 000€	Communauté de Communes (10%)	2 200 000€
Espaces extérieurs (terrains, piste couverte, sautoirs, stationnement,...)	2 500 000€	Ville	8 850 000 €
Honoraires, études,...	2 700 000€		
TOTAL	22 000 000€	TOTAL	22 000 000€

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 19,77 %, soit 4 350 000 €.

Rénovation du foyer du SC Sélestat

Dépenses HT		Recettes (engagements notifiés)	
Travaux de rénovation (yc honoraires)	465 000€	Département du Bas-Rhin	69.750 €
		Ville	395 250 €
TOTAL	465 000€	TOTAL	465 000€

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 15 %, soit 69 750 €.

Aménagement d'une aire de camping-car

Dépenses HT		Recettes (engagements notifiés)	
Travaux de rénovation (yc honoraires)	135 000€	Département du Bas-Rhin	20 250 €
		Ville	114 750 €
TOTAL	135 000€	TOTAL	135 000€

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 15 %, soit 20 250 €.

Etude pour la réhabilitation des friches Albany et de la Filature

Dépenses HT		Recettes (engagements notifiés)	
Etude	24 000 €	Département	12 000 €
		Ville	12 000 €
TOTAL	24 000 €	TOTAL	24 000 €

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 50 %, soit 12.000 €

Soit un total de 7.283.010 € de subvention à la Ville de Sélestat.

b) Projets de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Sélestat

Aménagement des pistes cyclables

Dépenses HT		Recettes (engagements notifiés)	
Piste Muttersholtz/Baldenheim – (travaux + Moe)	230 000 €	Etat - DSIL (10%)	64 220€
Sécurisation de l'itinéraire cyclable entre le Ried et Sélestat (Travaux + Moe)	74 000 €	Département du Bas-Rhin	146 900 €
Piste Sélestat/Châtenois – (Travaux + Moe)	339 000 €	Communauté de Communes	431 080 €
TOTAL	643 000 €	TOTAL	643 000 €

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de

- 30 % pour la Sécurisation de l'itinéraire cyclable entre le Ried et Sélestat, soit 22.200 €
- 30 % pour la piste Sélestat/Châtenois, soit 101.700 €
- 10 % pour la piste Muttersholtz/Baldenheim, soit 23.000 €

Construction d'un périscolaire à Muttersholtz

Dépenses HT		Recettes (engagements notifiés)	
Travaux	2 340 000 €	Etat (DETR)	535 000 €
		Région (passif)	50 000 €
		CD67	555 600 €
Honoraires et divers	438 000 €	Communauté de Communes	1 517 400 €
		Commune	Foncier
		CAF	120 000 €
TOTAL	2 778 000 €	TOTAL	2 778 000 €

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 20 %, soit 555.600 €.

Construction d'un périscolaire à Baldenheim

Dépenses HT		Recettes (engagements notifiés)	
Travaux	2 082 000 €	Etat (DETR)	350 000 €
		Région (passif)	40 000 €
		CD67	490 800 €
Honoraires et divers	372 000 €	Communauté de Communes	1 573 200 €
		Commune	Foncier
TOTAL	2 454 000 €	TOTAL	2 454 000 €

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 20 %, soit 490.800 €.

Rénovation de la crèche la Farandole à Sélestat

Dépenses HT		Recettes (engagements notifiés)	
Travaux	660 000 €	Etat (DETR)	65 000 €
		Région (réha. BBC)	35 000 €
		CD67	156 000 €
Honoraires et divers	120 000 €	Communauté de Communes	424 000 €
		CAF	100 000 €
TOTAL	780 000 €	TOTAL	780 000 €

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide

de 20 %, soit 156.000 €.

Aménagement d'un local Jeunesse à Sélestat

Dépenses HT		Recettes (engagements notifiés)	
Travaux	132 000 €	CD67	35 680 €
		Communauté de Communes	132 720 €
Honoraires et divers	44 400 €	Etat - FIPD	10 000 €
TOTAL	178 400 €	TOTAL	178 400 €

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 20 %, soit 35.760 €.

Etablissement d'un diagnostic culturel intercommunal

Dépenses HT		Recettes (engagements notifiés)	
Prestation pour l'établissement d'un diagnostic culturel intercommunal	30 000 €	Etat - DRAC	5 000€
		Département	12 500 €
		Communauté de Communes	12 500 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

Il est proposé d'attribuer au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité une aide de 41,6 %, soit 12.500 €.

Soit un total de 1.397.480 € de subventions à la Communauté de Communes de Sélestat.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, l'aide totale du Département proposée est de 8.680.490 €

Il est proposé que le Département s'engage par ailleurs à mettre son ingénierie à disposition de la Ville de Sélestat et de la Communauté Communes de Sélestat, avec l'appui de toutes les Missions plus particulièrement impliquées dans les projets de la convention partenariale.

La Commission Territoriale Sud, réunie le 14 octobre 2019, a rendu un avis favorable sur l'éligibilité des projets. Lors de sa réunion du 7 novembre 2019, elle a approuvé les termes du projet de convention-cadre de partenariat.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	31 100 819,00 €	8 655 990,00 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP-DM-Reports)	Crédits disponibles non engagés	Montant proposé
45849	65 – 65734 - 311	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
45501	65 – 65734 - 621	65 000,00 €	65 000,00 €	12 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'engager le Département du Bas-Rhin dans un partenariat renforcé avec la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat, dans le cadre de la démarche du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, autour des 11 axes stratégiques suivants :

- Le développement territorial économique et l'emploi*
- Les mobilités*
- La logique territoriale de l'aménagement durable*
- Le développement touristique*
- Le développement artistique et culturel*
- La transition énergétique*
- L'épanouissement des jeunes et la vitalité des services à la population*
- Le bilinguisme*
- La santé*
- La revitalisation du centre-bourg*
- L'habitat*

- décide d'attribuer des subventions d'investissement pour un montant total de 1 397 480 € à la Communauté de Communes de Sélestat, au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour les 7 projets suivants :

- aménagement de sécurité sur la piste cyclable entre le Ried et Sélestat : subvention de 22 200 €*
- aménagement d'une piste cyclable entre Muttersholtz et Baldenheim : subvention de 23 000 €*
- aménagement d'une piste cyclable entre Sélestat et Châtenois: subvention de 101700 €*

- construction d'un périscolaire à Baldenheim : subvention de 490 800 €
- construction d'un périscolaire à Muttersholtz : subvention de 555 600 €
- rénovation de la crèche La Fandarole : subvention de 156 000 €
- aménagement d'un local jeunesse à Sélestat: subvention de 35 680 €

- décide d'attribuer des subventions d'investissement pour un montant total de 7 283 010 € à la Ville de Sélestat au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour les 5 projets suivants :
 - aménagement du Pôle d'échanges multimodal de la gare de Sélestat : subvention de 1 347 510 €
 - rénovation des églises Saint Georges et Sainte Foy et du retable de la Nativité: subvention de 1 483 500 €
 - restructuration du complexe sportif Charlemagne : subvention de 4 350 000 €
 - aménagement d'une aire de camping-cars : subvention de 20 250 €
 - rénovation du foyer du SC Sélestat : subvention de 69 750 €

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 12 000 € à la Ville de Sélestat, au titre du fonds d'innovation territoriale, pour l'étude pour la réhabilitation des friches Albany et Filatures ;

- décide d'attribuer une subvention de 12 500 € à la Communauté de Communes de Sélestat, au titre du fonds d'innovation territoriale, pour l'élaboration diagnostic culturel intercommunal ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat, jointe en annexe à la présente délibération ;

- approuve les termes des projets de conventions financières afférentes à conclure respectivement entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de Sélestat ainsi qu'entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Sélestat, jointes en annexes à la présentes délibération, destinées à permettre le versement des subventions précitées pour chacun des projets évoqués ci-avant ;

- autorise son président à signer la convention partenariale jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Sélestat et la Communauté de Commune de Sélestat, ainsi que les conventions financières correspondantes jointes en annexe à la présente délibération à conclure respectivement entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Commune de Sélestat ainsi qu'entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Sélestat, pour permettre le versement des subventions précitées ;

- donne délégation à la commission permanente pour délibérer sur tous les actes, procédures et conventions afférents à la mise en œuvre des dispositions de la convention partenariale précitée, notamment les procédures relatives à l'utilisation des équipements sportifs.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY